

SALAIRES : LE GES APPELLE À UNE RÉPONSE GLOBALE POUR LA SÉCURITÉ PRIVÉE

Lors de la CMPPNI du 21 septembre 2026, les organisations professionnelles représentatives de la sécurité privée ont proposé pour 2027 une nouvelle revalorisation de 1 % des minima conventionnels à travers un accord qui reste ouvert à la signature jusqu'au 15 octobre.

La réponse des organisations syndicales de salariés a été triple : refuser la signature de l'accord, se constituer en intersyndicale et annoncer la dénonciation des accords de modulation de trois entreprises leaders du secteur. Leur position aurait désormais évolué pour finalement ne plus cibler, au sein du GES, qu'une seule entreprise, celle présidée par notre négociateur de branche.

Cette démarche détourne le dialogue de branche de son objet.

Les entreprises ont pris leur part en accordant plus de 20 % d'augmentations salariales en quatre ans, soit plus de 7 points de pouvoir d'achat redonnés à leurs salariés, plus que n'importe quelle autre branche, au point de se retrouver aujourd'hui fragilisées comme jamais. Elles continueront à le faire. Mais, au moment même où il leur est demandé d'améliorer encore les rémunérations, elles subissent la hausse du coût du travail, aggravée par le gel, désormais prolongé pour 2027, des paramètres de la réduction générale dégressive unique, couplé à l'élargissement de son assiette. Cette réalité ne peut être ignorée.

Dans ce contexte, la décision de l'intersyndicale de cibler une entreprise en particulier serait éthiquement discutable, incompréhensible et surtout, contre-productive.

Éthiquement discutable tant paraît difficile d'admettre que l'on se serve de la branche pour viser une entreprise, quelle qu'elle soit.

Incompréhensible car le GES, depuis sa création, a toujours considéré qu'avoir au moins un chef d'entreprise présent lors des discussions en CMPPNI était une forme de respect vis-à-vis des organisations représentatives de salariés. Cet engagement ne saurait devenir un motif de ciblage. Le GES apporte son plein soutien à l'ensemble de ses adhérents, et en particulier à ceux qui s'engagent en son nom dans le dialogue social de branche.

Contre-productive car elle n'aurait aucun impact sur la position du GES pour 2027, qui est fondée exclusivement sur la réalité du contexte économique que ses adhérents traversent. Dénoncer tel ou tel accord n'y changerait rien, et viendrait même diminuer les marges de manœuvre de la ou des entreprises concernées, dans un secteur d'activité déjà fragilisé.

Contre-productive également car la modulation du temps de travail constitue le meilleur moyen de lutter contre le recours excessif à la sous-traitance dans la sécurité privée.

Contre-productive pour les salariés eux-mêmes. Les heures supplémentaires sont un moyen d'augmenter leur revenu, à taux majoré, sans avoir à chercher un second employeur.

Contre-productive enfin car la menace ne peut constituer une manière de négocier. Elle ne fait que peser le risque d'une surenchère qui serait évidemment regrettable pour l'ensemble des acteurs de la branche.

Dès le 1^{er} octobre, le GES a appelé à sortir du seul débat sur le prochain pourcentage d'augmentation et a proposé l'organisation d'une conférence sociale de la sécurité privée, réunissant les partenaires sociaux autour des conditions économiques et sociales permettant de construire durablement l'avenir de la branche.

C'est pourquoi le GES en appelle à la responsabilité des acteurs de la branche et renouvelle sa proposition d'organisation rapide d'une conférence sociale de la sécurité privée. Le GES est prêt à prendre ses responsabilités. Il appelle chacun à prendre les siennes.

CONTACT PRESSE :
CÉDRIC PAULIN
Secrétaire Général du GES
+33 6 16 66 87 17
contact@ges-securite-privee.org
www.ges-securite-privee.org

Le GES est la 1^{ère} organisation patronale de la filière de la sécurité privée, avec une représentativité de 68 %.

La branche professionnelle de la Prévention-Sécurité rassemble 3 500 entreprises, plus de 200.000 salariés, pour un chiffre d'affaires de 11,5 milliards d'euros.